

Que ce soit au niveau communal à Molenbeek et à Schaerbeek, ou bien au niveau régional au sein de l'organisme d'intérêt public, la STIB, ou encore récemment au niveau fédéral avec l'affaire Ihsane Haouach, l'ex-commissaire au gouvernement, le principe général de droit, que constitue la neutralité de l'État, est depuis plusieurs années piétiné par certains partis politiques, et ce souvent dans un but purement électoraliste.

Comme tout État démocratique, la Belgique se revendique neutre.

La neutralité de l'État se traduit par une obligation pour l'État de s'abstenir de prendre parti pour une appartenance convictionnelle, qu'elle soit politique, philosophique ou religieuse. Cette abstention relevant de la neutralité est étendue à ses agents, à savoir les fonctionnaires publics.

La neutralité vise la suppression de toute discrimination négative ou de partialité à l'égard des usagers du service public et est un outil visant à garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens devant le service public.

La neutralité a pour objectif d'empêcher l'État de favoriser quelque conviction afin de permettre aux citoyens de bénéficier pleinement de leur liberté de conscience et permet de renforcer la cohésion sociale et l'esprit de citoyenneté.

Les Jeunes MR proposent :

En vertu du principe de neutralité de l'État :

Que la neutralité d'apparence des agents de l'État soit respectée à travers l'interdiction du port de tout signe convictionnel ostentatoire, qu'il soit d'ordre politique, philosophique ou religieux et que l'État consacre le principe de neutralité dans sa Constitution.